MINISTÈRE
DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité

Localisation

Département : Deux-Sèvres

Commune : Mauléon

Autres communes :

R500

Appellation : Roches gravées

Monument(s)

Appellation : Roches gravées

Protection : protection mixte

Arrêté : classement le 23/03/1982

Étendue de la protection : Parcelles classées : 237E385; 237E386, 237E387; 237E54; 237E55; 237E83; 237E85; 237E89; 237E91; 237E92; 237E100; 237I190, 237I184; 237I183; 237I168; 237I166; 237I164

Pour consulter le document officiel, merci de contacter la direction régionale des affaires culturelles.